



CONDITIONS GENERALES DE VENTES

MODALITES D'INSCRIPTION ET PAIEMENT

Les informations et/ou prix figurant sur les documents, brochures, prospectus ou site internet d'IPAL-IFA ne sont donnés qu'à titre indicatif et susceptible d'être modifiés sans préavis.

Toute inscription à une formation dispensée par IPAL-IFA implique la connaissance et l'acceptation entière des présentes "Conditions Générales de Ventes" qui ont valeur de Contrat entre l'élève et IPAL-IFA.

Les formations font l'objet de 2 tarifications bien distinctes :

- Le tarif "Financement personnel" : tarif appliqué à l'élève qui finance lui-même sa formation.

L'inscription sera considérée comme définitive, dès réception du formulaire d'inscription renseigné, daté et signé par l'élève, et accompagné de son acompte :

Formations courtes (≤ à 5 jours) sur site : 30% du montant de formation à l'inscription et le solde au plus tard 10 jours avant la date de démarrage de la formation.

Formations longues (> à 5 jours) sur site : un acompte de 200 Euros à l'inscription et le solde le premier jour de la formation, en une ou plusieurs échéances, avec accord préalable d'IPAL-IFA.

Formations par correspondance : le règlement complet est demandé, en une ou plusieurs échéances, avec accord préalable d'IPAL-IFA.

- Le tarif "Tarif dans la cadre d'une prise en charge" : tarif appliqué aux entreprises et autres organismes extérieurs qui prennent en charge la formation de l'élève. Il inclut le traitement administratif avant, pendant et après la formation.

Il appartient alors à l'élève de fournir les documents nécessaires à la constitution de son dossier. L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'après la notification de l'acceptation de prise en charge par l'organisme extérieur.

Tout règlement peut se faire par chèque ou virement bancaire à l'ordre d'IFA

FORMATIONS ET DELAI DE RETRACTATION

Dans le cas d'une inscription pour une formation par correspondance et conformément à la législation en vigueur, un délai de rétractation est observé (14 jours, à compter de la date de d'envoi (« cachet de La Poste faisant foi ») du formulaire d'inscription à IPAL-IFA. Durant cette période, l'élève peut renoncer, sans frais, à sa formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

ANNULATION OU REPORT DE STAGE DE LA PART DE L'ELEVE

Si le désistement intervient moins d'un mois avant la date de début de la formation, IPAL-IFA se réserve le droit de conserver l'acompte versé.

En cas d'abandon en cours de formation, pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, le montant correspondant aux prestations de formation non exécutées sera tout de même dû dans son intégralité.

DE LA PART D'IPAL-IFA

IPAL IFA se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation 15 jours avant la date de démarrage de la dite formation dans le cas où le nombre minimum de participants ne serait pas atteint, sans que l'élève ou l'organisme puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

Dans un tel cas, IPAL IFA s'engage à renvoyer les chèques d'acompte mais IPAL IFA ne remboursera aucun frais annexes (exemple : frais de train, d'avion, autres frais de déplacement ou d'hébergements, etc...). C'est pour cette raison que nous vous conseillons fortement de ne pas réserver des billets de train non remboursables, ou non échangeables, et des chambres d'hôtels non remboursables.

DOCUMENTS FOURNIS

IPAL- IFA s'engage à fournir : une facture de la formation dispensée (sur demande) et une attestation de participation à la formation (certificat remis).

HEBERGEMENT ET REPAS

Ceux-ci ne sont pas compris dans le prix de la formation. Il incombe à l'élève de prévoir ses repas.

Il est généralement prévu une pause repas d'environ 1heure dans le déroulement de la journée.

LIEU DE FORMATION

Les formations se déroulent sur des sites différents. Celui-ci sera confirmé par écrit à l'élève sur sa convocation.